

Cet entretien au sommet sera-t-il pour le premier ministre l'occasion de céder une fois de plus sur une autre question importante et de manquer aux engagements pris en ce qui concerne le mécanisme de règlement exécutoire des conflits?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, les négociateurs se sont tous réunis la semaine dernière, ce que la Chambre n'ignore sans doute pas. Ils ont réalisé des progrès importants au cours de la semaine passée. Il reste encore de nombreuses questions à régler et ils se réuniront de nouveau la semaine prochaine pour les aborder.

Pour ce qui est de la question du député, il n'y a aucune contradiction entre la déclaration du vice-premier ministre, la mienne et celle des autres. Nous avons toujours dit qu'un mécanisme de règlement satisfaisant devait être exécutoire.

M. Axworthy: Vous n'avez pas dit «satisfaisant».

Mlle Carney: Si le député veut bien me laisser répondre à sa question, je répéterai ma réponse. Nous avons toujours affirmé qu'un mécanisme de règlement des conflits satisfaisant devait être exécutoire pour les deux parties. Il ne sert à rien de conclure un traité commercial sans règle exécutoire pour assurer son application.

* * *

LES PÊCHES

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LA FRANCE—LES STOCKS DE MORUE DU NORD

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Je tiens à lui rappeler que la pêche côtière est un véritable désastre à Terre-Neuve et au Labrador depuis quatre ans et qu'il y a des milliers d'emplois en danger. Malgré cela, le gouvernement a mis en négociation la morue du Nord dans ses pourparlers avec la France. Comment le vice-premier ministre peut-il expliquer cela? Est-ce qu'il veut sans tarder prendre la défense des pêcheurs de Terre-Neuve et de la côte est au nom du gouvernement et dire à la France que la morue du Nord n'est pas négociable et qu'on ne cédera pas de poisson canadien aux pêcheurs français?

● (1420)

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député a mis bien du temps à poser une question à ce sujet. Cette question-là a été pleinement vidée en février et mars derniers, et il n'y a pas de fait nouveau sauf peut-être que le premier ministre a réussi hier dans ses entretiens avec le premier ministre Chirac à faire revenir la France à la table de négociation pour faire aboutir les pourparlers sur ces très épineuses et litigieuses questions concernant la côte est.

Il n'y a pas de danger pour la morue du Nord aussi longtemps que c'est nous qui nous en occupons. L'honorable parlementaire dit . . .

Questions orales

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Les seules morues qui sont en danger ce sont les merluches d'en face, y compris l'honorable merluche qui dirige le NPD.

Jusqu'ici, les prises de morue par les pêcheurs côtiers sont en baisse de 16 p. 100 malheureusement sur l'an dernier, mais la valeur de ces prises côtières a augmenté de 52 p. 100. L'honorable parlementaire ne doit pas se montrer trop alarmiste. Tout n'est pas décourageant à Terre-Neuve. Il y a des signes très positifs. La valeur des prises de la pêche côtière à la morue a augmenté de 52 p. 100 à Terre-Neuve.

M. Rompkey: Monsieur le Président, quand le ministre parle de vider la question, tout ce qui a été vidé c'est lui. Il a été remplacé au premier rôle par M. Fortier. Il parle de pêche côtière. La réduction est de 40 p. 100 cette année par rapport à l'an dernier, et cela il ne peut pas le contester.

LA SURPÊCHE PAR LES NAVIRES FRANÇAIS

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, il y a une surpêche excessive de la part de la flotte française au large de la côte sud-est de Terre-Neuve, suivant ce qu'a établi le gouvernement lui-même par son ministère des Pêches. Est-ce que le gouvernement va dire à la France dans le courant de ces négociations: cette surpêche doit cesser, sinon pas d'accord?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, c'est à ne pas croire. C'est le gouvernement de l'honorable parlementaire qui par traité conclu en 1972 a ouvert à la France l'accès à des contingents de pêche en eaux canadiennes. Maintenant il vient se plaindre que la France peut pêcher en eaux canadiennes à hauteur de certains quotas.

En outre, c'est notre gouvernement qui a interdit les ports canadiens aux navires de pêche français en raison de la surpêche pratiquée dans la zone 3PS contestée, décision qui a sérieusement touché la France et l'a amenée à adopter une approche plus raisonnable à ces négociations. C'est là une chose qui n'est jamais venue à l'esprit de l'honorable parlementaire, qui a torpillé notre avenir dans la pêche quand son gouvernement était au pouvoir et qui n'a rien fait pour redresser la situation.

LA POSITION CANADIENNE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je pose ma question au même ministre. A mon avis, celui-ci ne devrait pas plaisanter avec ces choses-là. Nous tenons, je pense, à ce qu'il fasse à la Chambre une déclaration claire et précise. Le gouvernement va-t-il faire encore d'autres concessions à la France par suite de la reprise des négociations? Entend-il maintenant avec fermeté sa position actuelle?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'imagine qu'on doit être reconnaissant du peu qui s'offre. L'intérêt que le député porte à cette affaire, lui qui vient de Churchill, au Manitoba, doit . . .